

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---

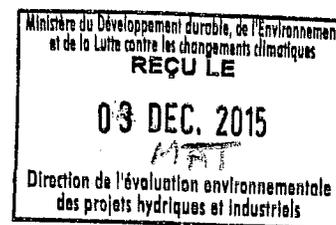
## Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	Bureau du Ndakinna	Suzie O'Bomsawin	30 novembre 2015	1 page.
2.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Direction régionale du Centre-du-Québec	Vincent Bourassa	3 novembre 2015	1 page.
3.	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	2 février 2016	1 page.
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec	Claire Pépin	29 janvier 2016	2 pages.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	25 janvier 2016	2 pages.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Sébastien Doire	19 janvier 2016	2 pages.
7.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Centre-du-Québec	Jean Dionne	22 janvier 2016	3 pages.
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la gestion de la faune	Stephanie Lachance	29 octobre 2015	3 pages.
9.	Ministère des Transports	Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec	Carl Bélanger	9 novembre 2015	3 pages.
10.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Bureau du secrétaire adjoint	Patrick Brunelle	27 janvier 2016	1 page.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels	Martin Tremblay	4 décembre 2015	2 pages.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels	Martin Tremblay	26 novembre 2015	1 page.
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers	Mireille Paul	27 janvier 2016	4 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	21 janvier 2016	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des matières dangereuses et des pesticides	Sylvain Dion	29 octobre 2015	4 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des matières résiduelles	Nicolas Juneau	5 novembre 2015	2 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	1 <sup>er</sup> décembre 2015	6 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Guay	20 novembre 2015	5 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du marché du carbone	Jean-Yves Benoit	13 janvier 2016	3 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état de l'environnement	Gilles Boulet	17 février 2016	1 page.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état de l'environnement	Yves Grimard	25 novembre 2015	3 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec	François Boucher	25 janvier 2016	1 page.



HC-6916



Wôlinak, le 30 novembre 2015

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Consultation sur le projet de construction d'un site de stockage et de  
regazéification de gaz naturel liquéfié au parc industriel et portuaire de Bécancour  
(Dossier 3211-19-014)**

Kwaï Monsieur Chatagnier,

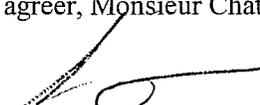
J'accuse réception des documents en date du 15 octobre 2015 que vous avez fait parvenir  
au Chef Denis Landry concernant la construction d'un site de stockage et de regazéification  
de gaz naturel liquéfié au parc industriel et portuaire de Bécancour par Gaz Métro Solutions  
Énergie.

Suite à la lecture de l'étude d'impact sur l'environnement, nous aurions le commentaire  
suivant à formuler : nous avons des inquiétudes quant à la pression sur la demande cumulée  
en gaz naturel que ce projet suscitera, notamment sur l'incitation à exploiter le gaz de  
schiste.

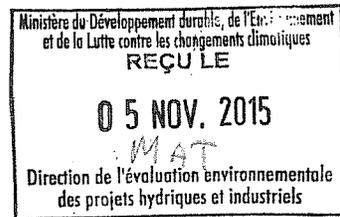
Toutefois, la Nation est favorable à l'implantation du projet de Gaz Métro Solutions  
Énergie dans la mesure où les normes environnementales soient respectées et que le  
promoteur s'engage dans un processus d'amélioration continu à cet effet. C'est d'ailleurs  
sous cette même condition que la Nation a appuyé la venue du projet d'IFFCO Canada et  
de Stolt LNGaz au Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez me contacter au [sobomsawin@gcnwa.com](mailto:sobomsawin@gcnwa.com)  
ou au (819) 294-1686.

Veuillez agréer, Monsieur Chatagnier, nos salutations distinguées.

  
Suzie O'Bomsawin  
Directrice du Bureau du Ndakinna  
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

Direction régionale du Centre-du-Québec



Victoriaville, le 3 novembre 2015

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>ième</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour (dossier 3211-19-014)**

Monsieur,

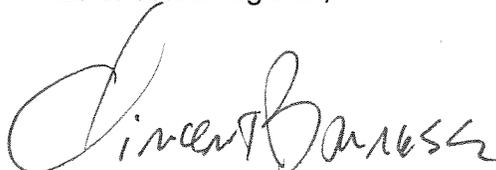
Par la présente, nous exprimons notre commentaire sur les renseignements fournis dans le document de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour. Tel que mentionné dans votre demande du 6 octobre dernier, l'analyse sur la recevabilité porte sur la qualité de l'étude d'impact. Bien entendu, ce commentaire est circonscrit dans notre champ de compétence.

Par rapport à la directive en lien avec ce projet émise par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en juin 2015, il nous semble que l'étude présentée traite de la majorité des éléments évoqués dans celle-ci. La mise en contexte du volet économique et social du projet est bien documentée et les informations utilisées semblent justes selon les données disponibles. Les impacts sur le milieu humain dans son aspect économique sont évalués de manière quantitative et qualitative comme stipulés dans la directive.

En conséquence, nous estimons cette étude d'impact recevable selon nos connaissances actuelles du dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Vincent Bourassa

c.c. Mme Élisabeth Moreau

## Tremblay, Martin (DÉEPHI)

---

**De:** DGMS-MERN@mern.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 2 février 2016 14:13  
**À:** Chatagnier, Hervé  
**Cc:** Marie-Pierre.Ouillon@mern.gouv.qc.ca; Nicolas.Grondin@mern.gouv.qc.ca; Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Objet:** Stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour (3211 19 014)



Bonjour,

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est d'avis que les commentaires émis par l'initiateur sont satisfaisants et que l'étude d'impact du projet est recevable.

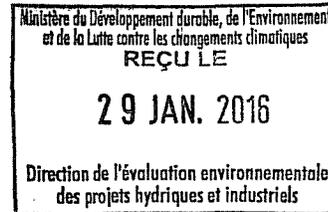
Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Maude Samson pour Marc Leduc**  
**Direction générale des mandats stratégiques**  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau C-422  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-6256, poste 3095  
[maude.samson@mern.gouv.qc.ca](mailto:maude.samson@mern.gouv.qc.ca)  
<http://www.mern.gouv.qc.ca>

Trois-Rivières, le 29 janvier 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Avis concernant le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour (Dossier 3211-19-014)

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel sur les commentaires reçus à la suite du second examen de recevabilité (Addenda B) de l'étude d'impact du projet de construction d'une installation de stockage et de regazéification de gaz naturel situé dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour élaboré par Gaz Métro, et transmis à la direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 28 janvier 2016.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences, nous sommes favorables au projet et nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

...2

**Mauricie / Centre-du-Québec**  
100, rue Laviolette, bureau 315  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
Téléphone : 819 371-6001  
Télécopieur : 819 371-6984  
drmecq@mcc.gouv.qc.ca  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**Estrie**  
225, rue Frontenac, bureau 410  
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1  
Téléphone : 819 820-3007  
Télécopieur : 819 820-3930  
drmecq@mcc.gouv.qc.ca  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Olivier Thériault, professionnel responsable de ce dossier à notre direction, au numéro 819 371-5364.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus cordiales.

La directrice régionale,



Claire Pépin

CP/OT/lb

c. c. M. Martin Tremblay, ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction générale  
de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 janvier 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :      Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la  
                  Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de  
                  Bécancour  
                  Dossier : 3211-19-014**

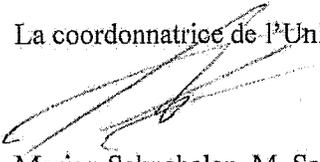
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 7 janvier dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité des réponses aux questions et commentaires adressés au promoteur dans le cadre de l'analyse du projet cité en objet. Notre avis se base sur l'analyse de la Direction de santé publique (DSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Les réponses fournies et, par conséquent, l'étude d'impact sont considérées comme recevables d'un point de vue de santé publique.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,

  
Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/ac

p. j.

c. c. M. Pierre Pelletier, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la  
Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Trois-Rivières, le 19 janvier 2016

Madame Marion Schnebelen  
Coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet de stockage et de  
regazéification de gaz naturel liquéfié par la Société en commandite Gaz  
Métro sur le territoire de la ville de Bécancour, Dossier 3211-19-014**

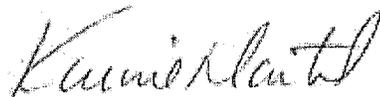
---

Madame,

Tel que demandé dans votre lettre du 8 janvier dernier, nous avons analysé la recevabilité de l'étude d'impact suite au dépôt de l'addenda A daté de décembre 2015 par le promoteur Gaz Métro Solutions Énergies, S.E.C. pour le projet mentionné en titre.

Les réponses fournies par le promoteur sont à notre satisfaction, l'étude d'impact est donc jugée recevable d'un point de vue de santé publique.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Karine Martel  
Conseillère en santé environnementale  
Direction de santé publique et responsabilité populationnelle  
CIUSSS MCQ  
Centre administratif

Direction régionale de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Trois-Rivières, le 19 janvier 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :           Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par  
Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. sur le territoire de la ville de  
Bécancour  
(Dossier 3211-19-014)**

Monsieur Chatagnier,

Nous donnons suite à votre lettre du 7 janvier 2016 concernant le projet de stockage  
et de regazéification de gaz naturel liquéfié par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.  
sur le territoire de la ville de Bécancour.

Après analyse des documents transmis, il nous fait plaisir de vous confirmer  
l'acceptabilité de ce projet en ce qui concerne notre champ de compétence.

.../2

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable de ce dossier à notre direction régionale, monsieur Bernard Létourneau, au numéro de téléphone 819 371-6703, poste 42408 ou par courriel à : [bernard.letourneau@msp.gouv.qc.ca](mailto:bernard.letourneau@msp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur Chatagnier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

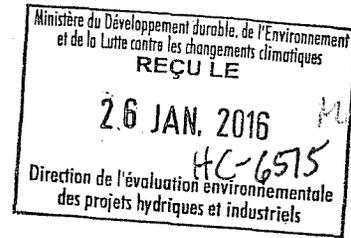


Sébastien Doire

c. c. M. Éric Houde, directeur des opérations  
M. Marc Morin, chef du Service de l'analyse et des politiques

Direction régionale du Centre-du-Québec

Victoriaville, le 22 janvier 2016



Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la  
Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de  
Bécancour (Dossier 3211-19-014)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pris connaissance des précisions transmises par le promoteur, en réponse aux questions adressées à la suite de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, dans le document intitulé *Addenda A* déposé en décembre 2015.

La direction régionale est satisfaite des précisions obtenues. Celles-ci complètent l'information nécessaire au traitement satisfaisant et valable des éléments qui concernent le champ de compétence de notre ministère.

Nous avons cependant un commentaire à formuler en réaction à la réponse fournie à la question QC-21. La direction régionale voulait vérifier si des nuisances pourraient affecter la population résidant le long des axes routiers qui seront utilisés pour le transport de matières granulaires, de béton et de sol excavé. Le promoteur a répondu que les lieux potentiels identifiés sur la Carte A.1 sont situés à proximité de grands axes routiers et qu'ainsi très peu de nuisances sont à prévoir pour la population en général. Le promoteur prévoit également des moyens pour réduire les émissions de poussière.

La direction régionale a vérifié l'occupation du sol à proximité des lieux et des routes identifiés sur la Carte A.1. Elle a constaté que l'on retrouve à certains

endroits, le long de ces axes routiers ou à proximité de ces sites, des concentrations de résidences plus ou moins importantes.

La direction régionale comprend, tel qu'indiqué en réponse à la question QC-18, que le choix des lieux d'approvisionnement et de dépôt reste à confirmer. Elle souhaite cependant que le nombre ou la concentration de résidents pouvant être affectés par les nuisances attribuables au transport de matières granulaires, de béton et de sol excavé soit pris en considération, le moment venu, dans le choix des lieux d'approvisionnement et de dépôt de ces matières. Cette prise en compte sera d'autant plus importante dans le cas où les travaux de construction seraient prévus en continu jour et nuit, même sur une courte période.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le directeur régional,



Jean Dionne

JD/CD/bb

## Tremblay, Martin (DÉEPHI)

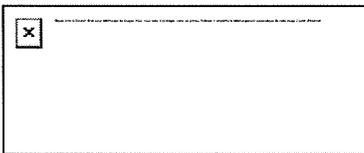
---

**De:** Chatagnier, Hervé  
**Envoyé:** 26 janvier 2016 11:52  
**À:** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Objet:** TR: Stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour (3211-19-014)  
**Pièces jointes:** LE\_3211-19-014\_herve\_chatagnier.pdf; 20151013-70\_A2\_AV\_MERN.docx

Pour ton dossier Martin,

Merci

**De :** DGMS-MERN@mern.gouv.qc.ca [mailto:DGMS-MERN@mern.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 26 janvier 2016 10:09  
**À :** Chatagnier, Hervé <Herve.Chatagnier@mddelcc.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Nicolas.Grondin@mern.gouv.qc.ca  
**Objet :** Stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour (3211-19-014)



Bonjour,

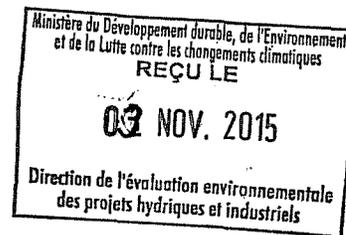
La présente fait suite à votre lettre du 7 janvier 2016 concernant le projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour (3211-19-014).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les réponses de l'initiateur du projet aux questions et commentaires qui lui ont été adressés.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Mélissa St-Yves**  
Stagiaire en bureautique  
pour Marc Leduc,  
Directeur générale des mandats stratégiques  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C-422  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-6256, poste 3101  
[melissa.st-yves@mern.gouv.qc.ca](mailto:melissa.st-yves@mern.gouv.qc.ca)  
[www.mern.gouv.qc.ca](http://www.mern.gouv.qc.ca)



Trois-Rivières, le 29 octobre 2015.

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis de recevabilité – Site de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié à Bécancour**

V/Réf. : 3211-19-014

Monsieur,

La présente fait suite à la demande d'avis pour le projet mentionné en titre. L'analyse a été réalisée en se basant sur le rapport principal et ses annexes, publiés en septembre 2015.

Au point de vue des éléments qui relèvent de notre Ministère (la forêt, la faune et ses habitats), on peut considérer que l'étude d'impact est, dans son ensemble, recevable. Cependant, nous tenons à vous mettre au fait des éléments suivants, qui devraient être ajustés :

- *Section 3.11.3 – Matières résiduelles – Huiles usées.*

L'initiateur prévoit une procédure spécifique pour les cas exceptionnels de vidange d'huile sur le site. L'interdiction d'effectuer tout changement d'huile à moins de 30 m d'un milieu hydrique, d'un milieu humide ou d'un fossé doit être modifiée. Pour ce type d'activité, la distance minimale doit être de 60 m.

- *Section 7.1.5.1 – Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation sur la faune terrestre et l'avifaune.*

...2

L'initiateur précise que les activités de construction nécessiteront le défrichage de la partie sud du site. Dans cette partie du terrain, il est prévu que le couvert végétal, composé principalement d'une friche arbustive, soit éliminé au cours des travaux de préparation du site. Selon les documents, ces activités entraîneront une perte maximale d'environ 1,6 ha de végétation. L'initiateur considère que :

*« L'emplacement du projet n'est pas considéré comme un habitat pour la faune terrestre ou l'avifaune. Le terrain étant non forestier, ne présentant pas de milieu aquatique et étant isolé, les espèces susceptibles d'être présentes sur le territoire du PIPB ne risquent pas de fréquenter ce lieu ».*

S'il est vrai que la végétation en place se limite à une friche arbustive, il n'est pas exclu que ce type de milieu soit utilisé comme habitat de reproduction par certaines espèces d'oiseaux, incluant des oiseaux migrateurs. Ainsi, l'initiateur devra prévoir les mesures adéquates (prévention, atténuation ou compensation) pour atténuer les impacts potentiels sur ce groupe pendant la phase de construction. La mesure retrouvée habituellement pour l'avifaune des milieux forestiers ou arbustifs serait la suivante : pendant la période de nidification des oiseaux, soit du 1<sup>er</sup> mai au 15 août :

- 1) limiter les déplacements de véhicules;
- 2) éviter de procéder aux travaux d'élimination de la végétation.

Par ailleurs, l'initiateur indique que *« Les impacts sur la faune terrestre et l'avifaune sont jugés négligeables »*. Cette qualification de l'importance des impacts sur la faune terrestre et l'avifaune en phase de construction ne correspond pas à la méthodologie utilisée dans cette étude d'impact. L'importance peut être faible, moyenne, forte ou très forte, mais ne peut pas être négligeable. Ainsi, le document devra être modifié en conséquence.

- *Section 7.1.5.2 - Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation sur la faune aquatique et ses habitats*

L'initiateur attribue une valeur environnementale « moyenne » à la faune aquatique en raison d'une espèce à statut recensée en aval du projet et attribue une importance très faible à l'impact du projet sur la faune aquatique et ses habitats. Toutefois, selon le rapport d'AECOM (2015), un herbier est présent dans le lit du cours d'eau CE 05. Les ménés laiton, en période de fraie, se regroupent dans les secteurs herbeux des cours d'eau lents. Considérant qu'il y a présence d'une espèce à statut et qu'en plus, le cours d'eau servant d'habitat est propice à la reproduction, une valeur environnementale élevée devrait être donnée à la faune

aquatique. L'importance de l'impact du projet sur la faune aquatique devra être réévaluée en conséquence.

Dans l'éventualité où le projet serait modifié à la suite de cet avis, il se pourrait que les conclusions présentes doivent être revues. Il faut noter que l'évaluation ne porte pas sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de la gestion de la faune  
région de la Mauricie et du Centre-du-Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie Lachance', with a long horizontal flourish extending to the right.

Stéphanie Lachance, M. Sc.

SL/PD/LOP/h



Le 9 novembre 2015



Messieurs Martin Tremblay et Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-19-014

**Objet :** Examen recevabilité concernant l'étude d'impacts sur l'environnement – Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour

Messieurs,

En juillet dernier, la Direction territoriale du ministère des Transports considérait qu'il n'était pas opportun qu'elle soit consultée aux différentes étapes de la procédure associées à l'étude d'impacts sur l'environnement au sujet du projet cité en rubrique, incluant le présent examen de la recevabilité.

Considérant qu'aucun changement pouvant influencer notre champ d'expertise n'a été apporté à l'étude d'impacts, nous continuons à demander uniquement la réception, à titre informatif, des documents déposés par l'initiateur ainsi que le décret gouvernemental autorisant ou non son projet. Ces documents peuvent nous être acheminés par voie électronique.

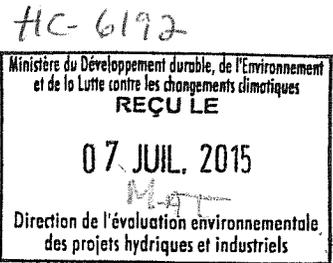
Pour tout autre renseignement relatif à ce dossier, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Danielle Tremblay au 819 471-5302, poste 271.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,

Carl Bélanger, ing., M. ing.

CB/DT/fl



Le 2 juillet 2015

Messieurs Martin Tremblay et Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-19-014

**Objet :** Procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur  
l'environnement-Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour

Messieurs,

J'ai pris connaissance de l'avis de projet préparé par *SNC-Lavalin* ainsi que de la directive de votre ministère prévue à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2), pour les projets industriels assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Après analyse préliminaire du dossier, nous évaluons que l'impact en transport se limitera principalement aux déplacements, sur une base annuelle, d'environ 400 camions pour remplir le réservoir de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL).

La configuration du réseau supérieur se situant à proximité du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), incluant le site convoité par la Société en commandite Gaz Métro, permet de desservir ce volume de circulation additionnel. De surcroît, sachant que le comité des mesures d'urgence du parc est toujours informé des activités en lien avec les matières dangereuses, nous ne jugeons pas requis d'être consultés dans ce dossier. Toutefois, nous apprécierions recevoir, à titre d'information, les documents déposés par l'initiateur ainsi que le décret gouvernemental autorisant ou non son projet.

...2

MM. Martin Tremblay et Hervé Chatagnier

2

Pour tout autre renseignement relatif à ce dossier, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Danielle Tremblay au 819 471-5302, poste 271.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,



Carl Bélanger, ing., M. ing.

RD/DT/jm



HC-6521



Québec, le 27 janvier 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la lutte contre les Changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Directeur,

Après avoir pris connaissance des précisions apportées par l'initiateur dans l'addenda de l'Étude d'impact sur l'environnement concernant le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour (dossier 3211-19-014), le Secrétariat aux affaires autochtones estime, au regard de son champ de compétence, que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le secrétaire adjoint par intérim,

Patrick Brunelle

## Tremblay, Martin (DÉEPHI)

---

**De:** Perron, Myjanoue  
**Envoyé:** 4 décembre 2015 11:40  
**À:** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Objet:** RE: Avis de recevabilité pour le projet de Gaz Métro

Bonjour M. Tremblay,

Effectivement, nous avons participé à la présentation de Gaz Métro sur le projet de stockage et de gazéification de gaz naturel tenue le 19 octobre dernier afin de voir si celui-ci devait être analysé par la DPRRI. Je crois qu'on ne vous a pas transmis la réponse à ce sujet.

Désolée pour cet oubli. La DPRRI ne commentera pas la recevabilité de ce projet puisque cette industrie n'est pas encore assujettie à l'obtention d'une attestation d'assainissement. Cependant, étant donné que le prochain secteur industriel visé par cet assujettissement sera le secteur de la chimie et qu'il est possible que ce projet puisse alors être inclus dans ce secteur d'activité, nous souhaiterions être tenus informés de l'évolution du dossier si cela vous est possible.

Merci et désolée pour l'oubli.

Bonne journée!

*Myjanoue Perron, ing. M. Env.*

*Chef de la Division des pâtes et papiers, de l'industrie minérale et de la métallurgie*

*Direction du Programme de réduction des rejets industriels*

*MDELCC*

*675, boul. René-Lévesque Est, 9<sup>e</sup> étage, boîte 71*

*Québec (Québec) G1R 5V7*

*Tél.: (418) 521-3950, poste 4775*

*Télécopieur: (418) 644-3386*

[myjanoue.perron@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:myjanoue.perron@mddelcc.gouv.qc.ca)



*Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement...*

**De :** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Envoyé :** 4 décembre 2015 10:31  
**À :** Perron, Myjanoue <Myjanoue.Perron@mddelcc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Avis de recevabilité pour le projet de Gaz Métro

Bonjour Mme Perron,

Nous vous avons consulté sur la recevabilité de l'étude d'impact portant sur le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour.

Je fais un suivi auprès de vous puisque la date limite de réception des avis était le 1<sup>er</sup> décembre. Pouvez-vous me dire où vous en êtes, car je dois envoyer mon document de questions et commentaires à l'initiateur la semaine prochaine.

Par contre, si vous considéré qu'il n'est pas pertinent que vous soyez consulté pour ce projet, simplement nous le faire savoir.

Merci et bonne journée

**Martin Tremblay, géo., M. Sc.**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>ème</sup> étage, bte 83  
Québec (Qc)  
G1R 5V7

Tél.: (418) 521-3933 poste 4699

Fax: (418) 644-8222

Courriel: [martin.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:martin.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca)

## Tremblay, Martin (DÉEPHI)

---

**De:** Hébert, Nancy  
**Envoyé:** 30 novembre 2015 12:43  
**À:** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Cc:** Joly, Martin  
**Objet:** RE : Avis pour le projet de Gaz Métro

Merci Martin!

Je ferme le dossier pour le moment et la scw pour les MH.

Bonne journée!

**Nancy Hébert, Biologiste, M.Sc.**  
MDELCC  
Direction de l'expertise en biodiversité  
Téléphone (418) 521-3907 poste 4416  
Télécopieur (418) 646-6169  
Courriel: [nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Envoyé :** 26 novembre 2015 15:44  
**À :** Hébert, Nancy  
**Cc :** Joly, Martin  
**Objet :** Avis pour le projet de Gaz Métro

Bonjour Nancy,

J'ai convenu avec Martin Joly que votre direction de nous transmettrais pas d'avis pour le projet de Gaz Métro à Bécancour. Ainsi, l'avis de la DR (Hubert Plamondon) sera suffisant. Par contre, il est possible que Hubert vous consulte.

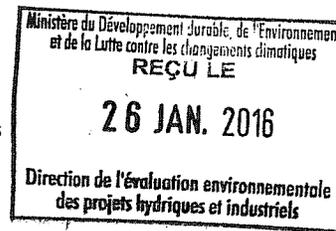
Je viens de recevoir un avis du SAVEX qui va exactement dans ce sens. Je vous l'envoi à titre d'information (voir les deux derniers paragraphes de l'avis).

Vous pourriez nous envoyer un simple courriel pour nous en informer.

Merci

**Martin Tremblay, géo., M. Sc.**  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>ème</sup> étage, bte 83  
Québec (Qc)  
G1R 5V7

Tél.: (418) 521-3933 poste 4699  
Fax: (418) 644-8222  
Courriel: [martin.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:martin.tremblay2@mddelcc.gouv.qc.ca)



## Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 27 janvier 2016

OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la ville de Bécancour  
(Dossier 3211-19-014)**

---

La présente fait suite à la demande d'avis du 7 janvier 2015 concernant le projet mentionné en rubrique.

Vous trouverez ci-joint la note de M. Michel Duquette, spécialiste en analyse de risques technologiques de notre direction, concernant l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par l'initiateur de projet. L'avis contient une seule question concernant l'Addenda A. L'étude d'impact est jugée recevable, conditionnellement au dépôt de la carte A.2 par l'initiateur.

La directrice,

Mireille Paul

p. j.

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul, directrice  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
nordiques et miniers

DATE : Le 27 janvier 2016

OBJET : Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié  
par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la  
ville de Bécancour  
(3211-19-014)

---

La présente note fait suite à la demande d'avis du 7 janvier dernier sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement l'information fournie par l'initiateur dans le document : « *Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Gaz Métro Solutions Énergie – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Addenda A* » du mois de décembre 2015.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

### Description sommaire du projet

Le site d'entreposage et de regazéification du gaz naturel liquéfié (GNL) sera implanté sur le terrain 07 (lot 3 294 031) du parc industriel et portuaire de Bécancour, dont les dimensions sont de 222 m par 265 m, pour une superficie totale d'un peu moins de six hectares. Le lot est délimité au nord par la centrale de TransCanada Énergie Ltée (TCE), à l'ouest par le boulevard Georges E. Ling, au sud par la rue Yvon Trudeau, et à l'est par les Services de transformation Bécancour Inc. L'accès principal au site se fera par le boulevard Georges E. Ling, tandis que les sorties d'urgence sont prévues par le boulevard Georges E. Ling et la rue Yvon Trudeau.

...2

Le site d'entreposage et de regazéification du GNL sera exploité pour couvrir les besoins énergétiques de pointe entre le début de décembre et la fin de mars. Le réservoir de GNL, d'une capacité utile d'environ 20 000 m<sup>3</sup>, correspond à un approvisionnement de l'ordre de 12 MMSm<sup>3</sup> (millions de mètres cubes aux conditions standards, soit à 101,3 kPa et 15°C) de gaz naturel. Cette quantité de GNL permettra le fonctionnement de la centrale de TCE jusqu'à une centaine d'heures.

Deux technologies sont envisagées pour le réservoir de stockage. La première option est un réservoir à intégrité totale, qui aurait un diamètre d'environ 44 m et une hauteur d'environ 25 m. La deuxième option est un réservoir à membrane qui aurait un diamètre d'environ 42 m et une hauteur d'environ 18,5 m. Le choix final de la technologie utilisée sera fait à l'ingénierie détaillée du projet. Dans les deux cas, le GNL y serait stocké à une température d'environ -158°C et à une pression d'environ 150 mbar(g).

La disposition des équipements et des bâtiments tient compte des principaux aspects suivants :

- les distances de séparation et les zones d'exclusion exigées dans le Code CSA Z276-2015;
- la séparation des équipements avec flamme et des équipements pouvant être la source d'une fuite de GNL ou de gaz inflammables;
- la direction des vents dominants;
- les accès requis pour l'opération, l'entretien et les interventions d'urgence;
- les raccordements aux gazoducs, au réseau électrique et à l'approvisionnement en eau.

Basé sur ces considérations, l'arrangement général du site est prévu comme suit :

- le réservoir de stockage dans la partie sud-est du site;
- l'aire de déchargement/chargement dans la partie sud-ouest;
- le vaporisateur et le poste de mesurage dans la partie nord-est, près du point de raccordement avec le gazoduc d'alimentation de TCE;
- le poste de mesurage servant à la réinjection des gaz d'évaporation dans la partie ouest, près du point de raccordement avec le gazoduc de distribution de gaz naturel dans le PIPB;
- le réservoir d'eau incendie, la génératrice d'urgence et la sous-station électrique dans la partie nord-ouest;
- l'évent d'urgence dans la partie est.

La plupart des équipements seront installés à l'extérieur. Les bâtiments serviront aux usages suivants :

- un bâtiment principal pour la guérite, la salle de contrôle, les bureaux administratifs, les ateliers et l'entreposage;
- un bâtiment pour le compresseur, dont les dimensions seront d'environ 11 m de longueur, 10 m de largeur et 6 m de hauteur;
- un bâtiment pour la salle électrique;
- un abri à l'aire de déchargement/chargement pour l'opérateur du camion-citerne.

Le stationnement principal sera adjacent au bâtiment principal.

Les principaux produits chimiques qui seront utilisés sont (autres que le gaz naturel ou le GNL) :

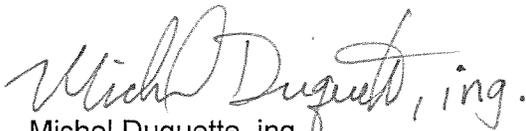
- l'hydroxyde de sodium 20 % (un réservoir de 1 000 l/an);
- l'azote liquide (deux réservoirs de 50 m<sup>3</sup> par an);
- diésel (un réservoir de 40 m<sup>3</sup>);

### Question

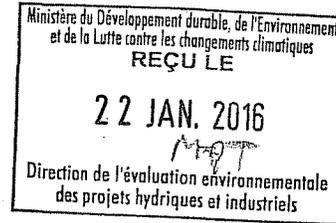
Dans la réponse à la question QC-39, p. 43, l'initiateur fait référence à la figure A.2 de l'annexe A. Cette figure est manquante et doit être fournie.

### Conclusion sur la recevabilité du projet

L'information relative au volet sur les risques d'accidents technologiques, présentée par l'initiateur, est suffisante pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable, conditionnellement au dépôt de la figure A.2 de l'annexe A.



Michel Duquette, ing.  
Spécialiste en analyse de risques technologiques  
N° de membre de l'OIQ : 123672



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 21 janvier 2016

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet de « Site de stockage  
et de regazéification de gaz naturel liquide à Bécancour » —  
Volet espèces exotiques envahissantes**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 979519; V/R 3211-19-014; N/R 5145-04-18 [570]

Cet avis concerne l'analyse des réponses aux questions et commentaires de l'addenda A déposé par la firme SNC-Lavalin en décembre 2015 pour le compte de Gaz Métro Solutions Énergie S.E.C., portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

L'initiateur a répondu en grande partie aux questions et commentaires de la DEB rendant l'étude d'impact recevable.

Par ailleurs, l'initiateur a pris la plupart des engagements supplémentaires demandés soit enfouir ou éliminer les déblais touchés, ainsi qu'identifier le gaillet présent sur les sites des travaux projetés.

Toutefois, dans sa réponse au commentaire 4, l'initiateur considère que le nettoyage de la machinerie excavatrice avant son arrivée sur les sites des travaux est une mesure non appropriée pour un chantier industriel pour lequel il n'y a pas de milieu sensible à proximité. La DEB ne partage pas cette position. Le nettoyage de la machinerie avant l'arrivée sur les sites des travaux ne vise pas seulement l'élimination des fragments de plantes, mais aussi des organismes qui pourraient être présents dans la boue qui s'y attache. Il pourrait y avoir des larves d'agrile du frêne, des

...2

nématodes, des pathogènes ou des champignons qui pourraient être apportés dans le secteur à l'étude. Bien que la végétation sera éliminée ou contrôlée sur le site industriel, il y a beaucoup de boisés et de milieux sensibles aux alentours du parc industriel. Le nettoyage de la machinerie est une mesure de précaution qui réduit les risques d'introduction de EEE. La DEB maintient sa demande de procéder au nettoyage de la machinerie excavatrice avant son arrivée sur les sites des travaux projetés. Cette mesure est essentielle pour que le projet soit considéré acceptable.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca).



Line Couillard, chef d'équipe  
Espèces et Communautés naturelles

LC/IS/se

DESTINATAIRE : Hervé Chatagnier, directeur  
Direction des évaluations environnementales des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 29 octobre 2015

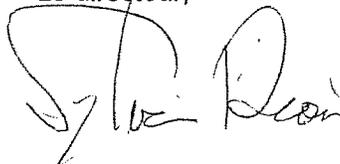
OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la ville de Bécancour  
SCW – 979695  
Dossier 3211-19-014**

---

En réponse à votre demande au sujet de la recevabilité de l'étude portant sur le projet en rubrique, vous trouverez en pièce jointe l'avis de Monsieur Benoit Nadeau, ing. de la Direction des matières dangereuses et des pesticides.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez communiquer avec Monsieur Nadeau, au numéro de téléphone 418-521-3950, au poste 4955, ou par courriel à l'adresse suivante : [benoit.nadeau@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:benoit.nadeau@mddelcc.gouv.qc.ca).

Le directeur,



Sylvain Dion, chimiste

p. j.

## EXPERTISE TECHNIQUE

**NATURE DE LA DEMANDE :** Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la Ville de Bécancour.

**EXPERTISE DEMANDÉE PAR :** Hervé Chatagnier, directeur  
Direction des évaluations environnementales  
des projets hydriques et industriels

**EXPERTISE ÉMISE PAR :** Benoit Nadeau, ing.  
Direction des matières dangereuses et des  
pesticides

**DATE :** Le 28 octobre 2015

**N/RÉFÉRENCE :** SCW-979695

**V/RÉFÉRENCE :** 3211-19-014

---

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels sollicite la collaboration de la Direction des matières dangereuses et des pesticides sur la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) à Bécancour, Gaz Métro.

### 2. DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DEMANDEUR

Nous avons reçu un document, sous forme de disquette, contenant deux documents, soient le rapport principal et les annexes de l'étude d'impact, documents intitulés :

...2

RAPPORT FINAL - Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour - Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Dossier : 3211-19-014 - Gaz Métro Solutions Énergie- Septembre 2015.

### 3. RÉSUMÉ DU PROJET

Les deux derniers hivers ont été rigoureux au Québec et en période de forte demande Hydro-Québec a dû s'approvisionner en électricité sur les marchés extérieurs, ce qui est dispendieux. Puisque la centrale à cycles combinés de Trans Canada Énergie (TCE) à Bécancour est disponible, on veut s'assurer qu'elle pourrait prendre la relève durant ces périodes de forte demande et ainsi diminuer appréciablement le recours d'électricité sur les marchés extérieurs. Cette centrale n'a pas fonctionné depuis huit ans, mais est encore opérationnelle. Donc à la base, elle a besoin d'un approvisionnement en gaz naturel qui soit fiable et disponible, d'où le but du présent projet.

Le contrat de cet approvisionnement a été octroyé à Gaz Métro Solutions Énergie (GMSE), qui a une usine de liquéfaction de gaz naturel à Montréal-Est. Présentement, l'approvisionnement de la centrale TCE se fait via le gazoduc qui est étendu à tout le parc industriel de Bécancour et qui dessert déjà plusieurs entreprises, dont notamment l'entreprise de liquéfaction de gaz naturel Stolt LNGaz qui est prévue bientôt.

L'idée d'approvisionner la centrale TCE avec du gaz liquéfié provenant de Montréal se justifie par le fait que celui-ci sera produit en période de faible demande, donc à plus faible coût, et conservé dans le réservoir conçu pour l'actuel projet jusqu'à ce que la centrale entre en action. La réserve est prévue pour suffire à une opération de quelques mois en période de pointe. Les ententes ont pour objectif de permettre l'utilisation de GNL vaporisé comme source d'approvisionnement en gaz de la centrale durant l'équivalent d'une centaine d'heures par année pendant les périodes de grand froid, périodes au cours desquelles la capacité des moyens actuels dont dispose Hydro-Québec pour la puissance fournie au réseau est insuffisante.

Selon Hydro-Québec, le projet de contrat d'approvisionnement en GNL permettra d'éviter de payer des montants importants pour des réservations de transport ferme de gaz dans le réseau et limitera l'exposition d'Hydro-Québec à la volatilité des prix de la molécule de gaz sur les marchés durant les périodes hivernales de pointe pour la distribution pendant lesquelles le prix du gaz est maximal et imprévisible.

De plus, le fait de rendre la centrale indépendante du gazoduc fait en sorte que tout le volume de gaz qui aurait normalement été dédié à la centrale TCE durant cette période de forte demande devient disponible pour d'autres entreprises.

Le projet de GMSE consiste à construire un réservoir de GNL d'une capacité approximative de 20 000 m<sup>3</sup> sur un site voisin de la centrale de TCE, de manière à pouvoir facilement l'approvisionner, sur le site du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour. Le projet prévoit également la construction d'une unité de regazéification sur le site.

Hydro-Québec compte exploiter la centrale de TCE au moment opportun durant les périodes de grand froid de la mi-décembre à la mi-mars. Le GNL sera acheminé par camions en provenance de l'usine de liquéfaction de Gaz Métro à Montréal-Est.

#### 4. AVIS SUR LA RECEVABILITÉ

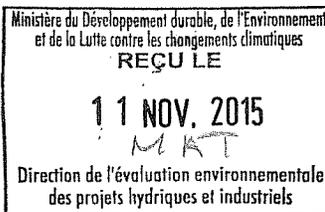
Le projet n'a que très peu d'impacts sur la production de matières dangereuses résiduelles (MDR). L'entreposage de GNL et les équipements impliqués dans les différentes opérations de transfert, de compression ou de revaporisation entraînent une production minime de MDR.

Lors de la rencontre de présentation du 19 octobre dernier entre le Ministère et les représentants du promoteur, ces derniers n'avaient pas encore arrêté leur décision sur le type d'entreposage qui sera préconisé sur place, ni sur les types d'opérations qui pourraient effectivement produire de telles matières. Il est possible que l'entretien des machines soit donné à contrat et que les matières générées soient immédiatement emportées ailleurs. Il est possible aussi que si de l'entreposage était nécessaire pour des MDR, que cet entreposage se fasse en conteneur, ou par un autre moyen adéquat. Il serait approprié que les promoteurs précisent leur concept d'entreposage au moment de l'ingénierie détaillée.

Autrement, nous estimons que la présentation des éléments touchant les matières dangereuses, incluant l'entreposage des matières neuves, est adéquate et en conséquence nous considérons cette étude d'impact comme recevable.



Benoît Nadeau, ing.



HC-6303

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 5 novembre 2015

OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la ville de Bécancour  
(Dossier : 3211-19-014)**

**SCW-980244**

---

Vous trouverez ci-joint l'avis de M<sup>me</sup> Suzanne Burelle, ingénieure à la Direction  
des matières résiduelles, concernant le dossier mentionné en rubrique.

Le directeur,



Nicolas Juneau

NJ/SB/lb

p. j.

DESTINATAIRE : M. Nicolas Juneau, directeur  
Direction des matières résiduelles

DATE : Le 5 novembre 2015

OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la ville de Bécancour  
(Dossier : 3211-19-014)**

**SCW-980244**

---

La Direction des matières résiduelles (DMR) est sollicitée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact soumise pour le projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de la ville de Bécancour.

L'expertise de la DMR dans ce domaine regroupe la gestion des matières résiduelles (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, Guide de bonnes pratiques pour la gestion des matériaux de démantèlement, Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle comme matériau de construction, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Guide sur l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la restauration de la couverture végétale de lieux dégradés et Lignes directrices pour la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition ainsi que l'utilisation de produits pour abattre la poussière).

Les éléments, requis par la directive, relevant de l'expertise de la DMR ont été traités de façon satisfaisante et l'étude d'impact est jugée recevable pour les éléments relevant de notre champ de compétence.

SB/lb

  
Suzanne Burelle, ing.

HC-6411



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 1<sup>er</sup> décembre 2015

OBJET : **Projet de stockage et de gazéification de gaz naturel  
liquéfié par Gaz Métro - Ville de Bécancour**

V/Réf. : 3211-19-01  
N/Réf. : DPQA 1654

Bonjour,

Suite à votre demande du 6 octobre dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Monsieur Charles Pelletier, ingénieur concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

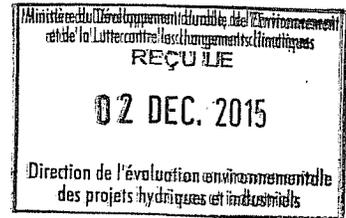
Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,

France Delisle

p. j.

c. c. M. Charles Pelletier, ing., M. Sc., DPQA  
Mme Catherine Deschênes, ing., DPQA



## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Madame France Delisle, directrice  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Charles Pelletier, ing., M. Sc.

**DATE :** Le 30 novembre 2015

**OBJET :** **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la ville de Bécancour**

V/Réf. : 3211-19-014

N/Réf. : DPQA 1654

### 1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Hervé Chatagnier, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 6 octobre 2015, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité portant sur le volet sonore présenté dans l'étude d'impact du projet cité en rubrique<sup>1</sup>.

### 2. Description du projet

Ce projet consiste à construire un réservoir de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB), dans le but de desservir la centrale à cycle combinée de TransCanada Énergie Ltée (TCE) à Bécancour. Le projet prévoit également la construction d'une unité de regazéification sur le site. L'emplacement du projet est illustré à la figure 1.

<sup>1</sup> SNC LAVALIN. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour. Daté de septembre 2015.



### 3. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

#### a) Caractérisation du climat sonore initial

##### **Analyse :**

La caractérisation du climat sonore initial a été effectuée du 20 au 21 mai 2014 en deux points représentatifs ainsi qu'au pourtour du futur site. Le climat sonore y a été représenté à l'aide des différents indicateurs suivants :

- Trace du signal (LAeq, 5 sec);
- LAeq,1h;
- LAeq,24h;
- Ldn;
- Niveaux statistiques (LAF1, LAF5, LAF10, LAF50, LAF90, LAF95 et LAF99);
- Lzeq en tiers d'octave.

De plus, les conditions météorologiques ont été obtenues à partir de données fournies par une station mobile installée près du point 1 ainsi qu'à partir de donnée distribuée par environnement Canada.

**Commentaire :** L'évolution des distributions du bruit initial aux points 1 ainsi qu'au point 2 ont pu être tracées, à partir des indices statistiques fournis. La représentation graphique de l'évolution est présentée en annexe.

**Informations supplémentaires requises :** Aucune

#### b) Phase de construction (programme de surveillance environnementale)

##### **Analyse :**

Il est démontré, à la section 7.3.5.1 - Niveaux sonores projetés – construction, que les niveaux d'évaluation du bruit particulier du chantier sont inférieurs aux limites prescrites par le MDDELCC<sup>2</sup>, dans l'éventualité où la construction se déroule principalement de jour.

De plus, il est stipulé, à la section 9.1 -Surveillance de la construction, que le document intitulé « Plan de Gestion Environnemental de la Construction (PGEC) » fera partie des documents contractuels qui régiront le chantier. Les exigences du MDDELCC relatives aux niveaux sonores ainsi que les mesures d'atténuation prévues dans l'étude d'impact y seront intégrées. Notons que la surveillance des travaux en période de construction sera assurée par le constructeur.

**Commentaire :** Ces propositions sont adéquates

**Informations supplémentaires requises :** Aucune

<sup>2</sup> Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, mars 2015.  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf>

c) Phase d'exploitation**Analyse :**

Il est démontré à la section 7.3.5.2 - Évaluation de l'effet du bruit du chantier de construction sur le climat sonore aux zones habitées autour de l'usine ainsi qu'à la section 7.3.5.3 - Niveaux sonores projetés – exploitation que le bruit particulier est estimé à 18 dBa au point 1 et à 33 dBa au point 3.

**Commentaire :** Il est spécifié à la section 7.3.5.3 - Niveaux sonores projetés – exploitation que des mesures d'atténuation seront prévues au cours de l'ingénierie détaillée afin de réduire l'émission sonore des équipements. Il est de plus mentionné que ces mesures d'atténuation envisagées ont été prises en compte afin d'établir les niveaux sonores lors de la modélisation.

**Informations supplémentaires requises :** Aucune

d) Suivi du climat sonore**Analyse :**

Il est précisé, à la section 9.4.2 - Bruit, que la puissance acoustique des équipements, les hypothèses et les mesures d'atténuation envisagées seront validées et intégrées dans les spécifications du projet. Il est de plus précisé que le fournisseur retenu devra garantir la performance acoustique de l'usine, de façon à rencontrer les limites de bruit.

D'autre part, il est mentionné que des mesures de bruit seront réalisées durant la première année d'exploitation afin de vérifier la conformité des installations de l'usine aux limites de bruit et que si des dépassements survenaient en raison des activités de l'usine, les sources seront identifiées et des mesures correctives seront appliquées.

**Commentaire :** Ces propositions sont adéquates.

**Informations supplémentaires requises :** Aucune

**4. Conclusion**

Ce projet est jugé recevable à ce qui a trait au climat sonore.



Charles Pelletier, ing. M.Sc.

CP/cr

Annexe

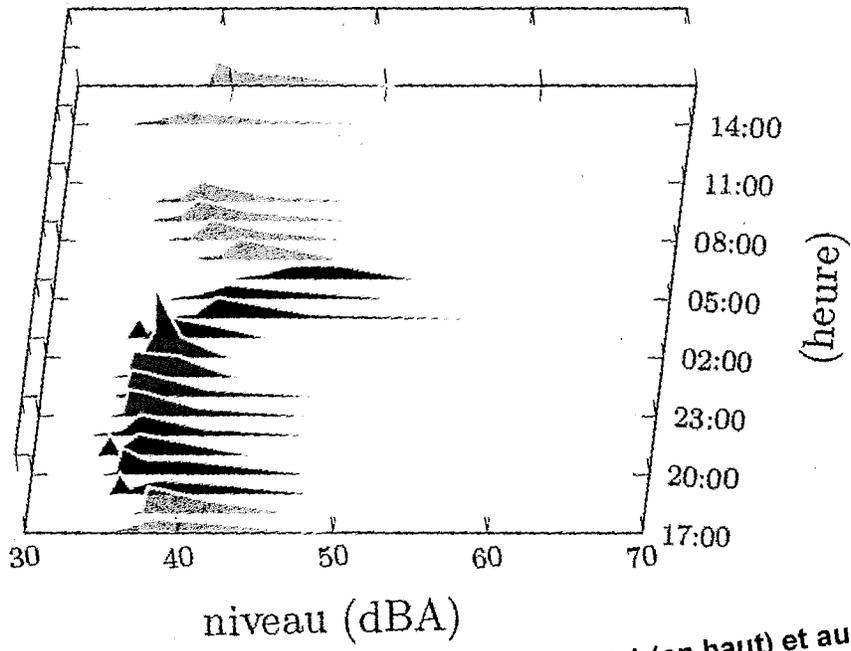
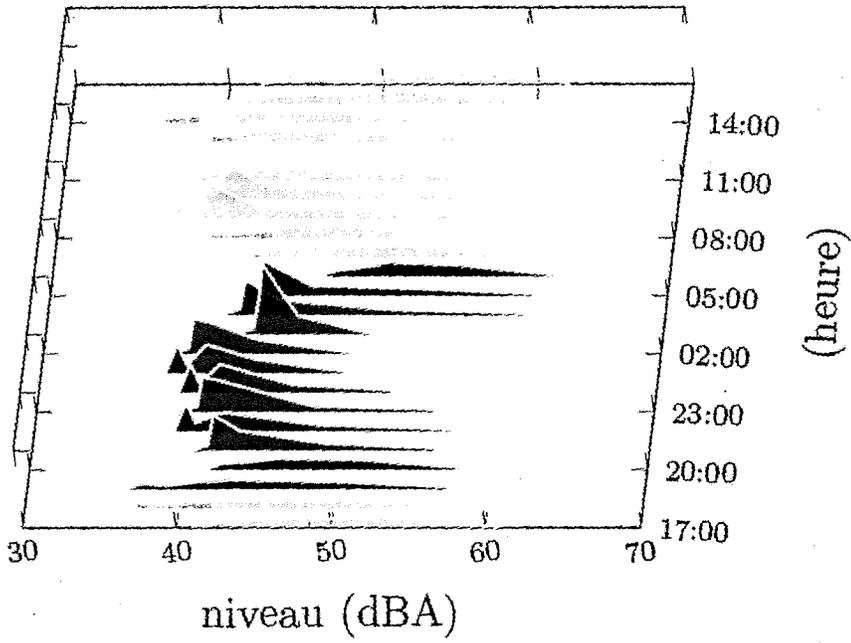
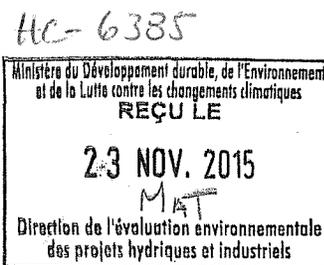


Figure 2 – Évolution du bruit résiduel au point 1 (en haut) et au point 2 (en bas)



DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 20 novembre 2015

OBJET : **Projet de stockage et de gazéification de gaz naturel  
liquéfié par Gaz Métro - Ville de Bécancour**

V/Réf. : 3211-19-014

N/Réf. : DPQA 1654

Bonjour,

Suite à votre demande du 6 octobre dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Madame Catherine Deschênes, ingénieure concernant l'objet mentionné en rubrique. Prendre connaissance que l'avis technique de Monsieur Charles Pelletier, ingénieur vous parviendra prochainement.

Prenez note que j'appuie la conclusion de Mme Deschênes.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Pour la directrice France Delisle,



Michel Guay, ing., M. Sc.

p. j.

c. c. Mme Catherine Deschênes, ing., DPQA  
M. Charles Pelletier, ing., M. Sc., DPQA

## EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame France Delisle, directrice  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Catherine Deschênes, ing.

DATE : Le 20 novembre 2015

OBJET : **Site de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié à Bécancour – Gaz Métro Solutions Énergie**

V/Réf. : 3211-19-014

N/Réf. : DPQA 1654

---

### 1. Objet de la demande

Le 6 octobre 2015, nous avons reçu une demande de la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels portant sur la recevabilité concernant le site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour de la compagnie Gaz Métro Solutions Énergie situé dans le parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB). Vous trouverez ci-dessous nos commentaires concernant les émissions atmosphériques qui sont indiqués en fonction des sections de l'étude d'impact sur l'environnement.

### 2. Analyse de la demande

#### Section 2.4.3 : Les vaporisateurs

La section 2.4.3 décrit les différentes options possibles pour les vaporisateurs. Selon l'information présentée, les variantes retenues sont à combustion submergée ou à chauffage indirect. Ces technologies correspondent à la définition d'appareil de combustion (échange thermique indirect du Règlement de l'assainissement de l'atmosphère (RAA)). L'article 65 du RAA précise la norme de NO<sub>x</sub> applicable. L'article 72 du RAA précise les exigences relatives au système de mesure et d'enregistrement en continu. L'article 74 du RAA précise la fréquence d'échantillonnage.

...2

### **Section 9.3.1 : Émissions atmosphériques**

#### Sous-section intitulée : « Cheminée du système de vaporisation »

La section 9.3.1 décrit le programme de surveillance environnementale durant la phase d'exploitation pour l'aspect émissions atmosphériques, il est indiqué à la sous-section intitulée : « Cheminée du système de vaporisation » (réf. : p. 9-3) que la cheminée du système de vaporisation sera équipée de ports d'échantillonnage permettant la caractérisation à la source des gaz de combustion. Les paramètres d'intérêt sont l'oxygène, les oxydes d'azote, les particules totales et les PM<sub>2,5</sub>, ainsi que les composés organiques volatils (COV).

Nous comprenons que les paramètres dits d'intérêts seront échantillonnés lors de la première caractérisation.

Par ailleurs, le RAA, ne prévoit pas d'exemption pour la caractérisation (1 fois au 3 ans) pour les oxydes d'azote.

#### Sous-section intitulée : « Émissions fugitives »

Les exigences du RAA relatives à un programme de contrôles des fuites de COV d'un terminal pétrolier sont précisées à l'article 46 et suivant.

À cette sous-section (réf. : p. 9-4), le libellé de cette section n'est pas clair et il y a certaines incohérences.

Il est écrit : « Les émissions fugitives de gaz naturel seront surveillées à l'aide d'un programme de détection et de réparation des fuites (PDRF) aux trois ans. Les résultats du PDRF seront rapportés et seront annexés au rapport annuel de déclaration des émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre des installations.

- Des mesures seront prises une fois par année durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre pour les garnitures étanches des pompes, des compresseurs et pour les autres pièces d'équipement (références article 48 du RAA);
- toutes fuites majeures sera réparée à l'intérieur du délai prescrit de 45 jours (références article 49) ».

Quoique le RAA n'exige pas spécifiquement de programme de détection de fuite pour un tel projet, l'application d'un programme adapté est recommandée. Nous prenons note que le promoteur appliquera un tel programme. Le détail de ce programme lorsque le choix des équipements sera finalisé devra être soumis au Ministère pour approbation. Le programme devra être appliqué annuellement et non aux 3 ans.

Par ailleurs, il existe une distinction entre le rapport de détection de fuite dans le cadre de la présente demande et la déclaration annuelle en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA). Ce sont deux rapports différents. Les rapports annuels de suivi de fuites devront être transmis au Centre de contrôle environnemental de la direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du MDDELCC.

En ce qui concerne les fuites majeures, en vertu de l'article 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant doit être signalée au ministre sans délai.

### **Annexe F**

Il est écrit : «Les contaminants considérés dans l'étude de dispersion sont le dioxyde d'azote et les particules, les seuls contaminants émis par les vaporisateurs en quantité susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air ambiant». Le système de vaporisation émet également du monoxyde de carbone (CO). Malgré le fait que la norme de CO est moins sévère que celle des NO<sub>x</sub> et que nous pouvons conclure qu'elle sera respectée. L'objectif de l'étude de dispersion atmosphérique est d'avoir un portrait global de tous les contaminants émis afin de s'assurer que les normes et critères de la qualité de l'atmosphère sont respectés. Il aurait été souhaitable de l'inclure dans la modélisation.

### **3. Conclusion**

En conclusion, nous considérons que l'étude d'impact est recevable, toutefois le promoteur devra tenir compte de nos commentaires.



Catherine Deschênes, ing.

CD/cr

## RÉFÉRENCES

1. SNC Lavalin – Rapport final – Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Dossier : 3211-19-014- Gaz Métro Solution Énergie
2. Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
3. Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère



DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Châtaignier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

DATE : Le 13 janvier 2016

OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la Ville de Bécancour  
Acceptabilité de l'étude d'impact**

V/Réf. : 3211-19-014 – N/Réf. : SCW-979558

---

Vous trouverez ci-jointe une note donnant suite à vos réponses à nos questions soumise dans le cadre de votre demande, datée du 6 octobre 2015, relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés. La personne désignée pour analyser ce dossier à la Direction générale du bureau des changements climatiques, Direction du marché du carbone, est M. André Normandin que vous pouvez joindre au poste 4657.

Le directeur,

Jean-Yves Benoit

c. c. Mme Guylaine Bouchard  
M. André Normandin

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-Yves Benoit  
Directeur du marché du carbone  
Bureau des changements climatiques

DATE : Le 13 janvier 2016

OBJET : **Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel  
liquéfié par la Société en commandite Gaz Métro sur le  
territoire de la Ville de Bécancour  
Acceptabilité de l'étude d'impact**  
**V/Réf. : 3211-19-014 – N/Réf. : SCW-979558**

---

La présente se veut notre avis, à la suite des réponses reçues à nos questions soumises à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, dans le cadre de leur demande, datée du 6 octobre 2015, relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet susmentionné.

Le projet exposé dans l'étude d'impact de septembre 2015 et de son addenda de décembre 2015 prévoit la construction d'une installation de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par l'entreprise Gaz Métro Solutions Énergie (GMSE) sur le territoire de la Ville de Bécancour. Le projet serait d'une capacité nominale de 20 000 mètres cubes de gaz naturel liquéfié (GNL), destiné à l'usine de cogénération de TransCanada Énergie de Bécancour.

Conformément au champ d'expertise de la Direction générale du bureau des changements climatiques (DGBCC), nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le promoteur estime que les émissions de GES attribuables à l'établissement pourraient être de l'ordre de 765 tonnes métriques d'équivalents CO<sub>2</sub> par année. Ces émissions proviendraient principalement du système de regazéification du gaz naturel (67 %) et des émissions fugitives (33 %).

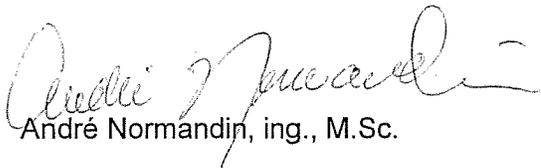
Il est à noter que si les émissions de la nouvelle usine étaient au-dessous du seuil de 10 000 tm d'émissions de GES, l'entreprise exploitée par GMSE ne serait pas visée par le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) au niveau des

...2

GES. En conséquence, l'entreprise exploitée par GMSE ne serait pas visée en tant qu'émetteur par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). Toutefois, elle devra payer le coût carbone sur les volumes de gaz naturel consommés par l'usine. Par ailleurs, selon la structure de l'entreprise, elle pourrait aussi être visée comme distributeur de carburants et de combustibles dans l'éventualité où elle serait approvisionnée par une entité autre que Gaz Métro S.E.C.

En conclusion, à la suite de l'analyse de l'information contenue dans l'étude d'impact, ainsi que des réponses fournies à nos questions de novembre dernier, la DGBCC considère, conformément à son champ d'expertise, que l'étude d'impact est recevable.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés.



André Normandin, ing., M.Sc.

## **Tremblay, Martin (DÉEPHI)**

---

**De:** Boulet, Gilles  
**Envoyé:** 17 février 2016 14:47  
**À:** Tremblay, Martin (DÉEPHI)  
**Cc:** Houde, François; Boucher, Ginette  
**Objet:** Projet de stockage et de regazéification du GNL par Gaz Métro à Bécancour, réponses aux questions et commentaires du MDDELCC

N/réf : savex-14912  
V/réf : 3211-19-014  
SCW 979446

Bonjour Martin,

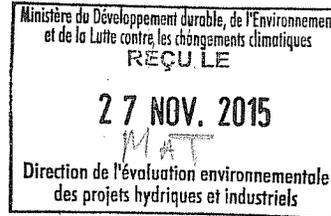
Tel que demandé, j'ai pris connaissance des réponses du promoteur aux questions et commentaires du MDDELCC pour le projet cité en objet.

Les réponses du promoteur aux questions et commentaires ayant trait à la modélisation de la dispersion atmosphérique et à la qualité de l'air ambiant sont jugées satisfaisantes. L'étude d'impact sur l'environnement est donc recevable en ce qui a trait au volet « milieu récepteur air ».

N'hésitez pas à me contacter pour des informations supplémentaires.

Bonne journée !

Gilles Boulet  
Météorologue  
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques  
Direction du suivi de l'état de l'environnement  
Service des avis et des expertises - Milieu atmosphérique  
tél : (418) 521-3820 poste 4571  
télec : (418) 643-9591



Note

HC-63910

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et  
industriels

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 25 novembre 2015

OBJET : Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par la  
Société en commandite Gaz Métro sur le territoire de Bécancour

N/Réf. : SAVEX 14660 / SCW-979446

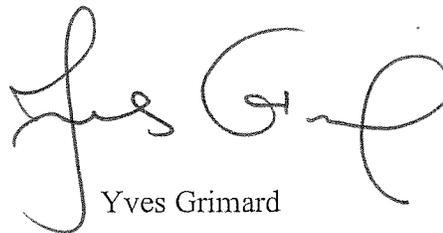
V/Réf. : 3211-19-014

Bonjour Hervé,

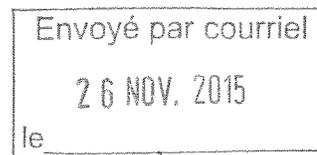
En réponse au dossier mentionné, nous avons pris connaissance de certaines sections de l'étude d'impact sur l'environnement et considérons que notre expertise n'est pas requise dans ce dossier. S'il y a lieu, vous pouvez joindre Mme Sylvie Cloutier au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 4779.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,

  
Yves Grimard

p.j. 1





➤ Eaux usées du vaporisateur <sup>1</sup>	2,2 m <sup>3</sup> /h	2200 m <sup>3</sup> /an
➤ Eaux de ruissellement contaminées (0,9 h)		
➤ Eaux de ruissellement non contaminées (5,0 h)		
➤ Eaux sanitaires	0,9 m <sup>3</sup> /j	

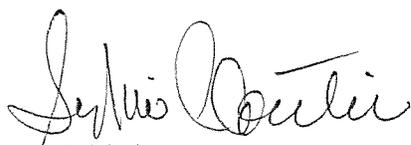
Deux procédés sont actuellement à l'étude. Seul le procédé à combustion submergée génère un effluent en raison de la condensation de vapeur d'eau provenant de la combustion. Le seul intrant actuellement envisagé est l'hydroxyde de sodium 20 % (6,5l/h) qui a pour fonction de prévenir une baisse de pH.

Il est prévu que les eaux de procédé et les eaux pluviales non contaminées soient rejetées sans traitement au fossé de drainage (CE05) du parc industriel et que les eaux pluviales potentiellement contaminées par les huiles et graisses passent par un séparateur d'huile (efficacité de 2 mg/L) avant de rejoindre le même point de rejet. Les eaux usées sanitaires seront rejetées au système de traitement des eaux usées du parc industriel.

#### AVIS

Après avoir pris connaissance de certaines sections de l'étude d'impact sur l'environnement, il a été décidé, après discussion avec la représentante de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie-Centre-du-Québec, que le SAVEX-eau ne formulerait pas de commentaires pour ce dossier. En effet, un seul des deux procédés est susceptible de générer de faibles quantités d'eau de procédé et seul l'hydroxyde de sodium serait alors utilisé comme intrant.

Il a par ailleurs été convenu avec la Direction régionale que si des modifications au projet ou de nouveaux éléments le nécessitaient, celle-ci nous consulterait de façon *ad hoc*. Advenant une telle éventualité, la DEEPHI recevrait une copie de notre avis.

  
SC-ig/cc

c. c. Mme Linda Tapin, DSEE  
Mme Louise Trudel, DGAER Mauricie-Centre-du-Québec  
M. Martin Tremblay, DEEPHI

<sup>1</sup> Si le procédé à combustion submergée est retenu seulement.

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et  
industriels

DATE : Le 25 janvier 2016

OBJET : **Étude d'impact / Analyse de recevabilité**  
**Site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié**  
**Gaz Métro Solutions Énergie**

V/Réf. : 3211-19-014

N/Réf. : 7610-17-01-03651-01  
401322770

Pour faire suite à votre demande du 7 janvier 2016, nous vous transmettons ci-joint l'avis de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec relativement à l'objet mentionné ci-dessus.

La direction régionale a analysé l'addenda A préparé par SNC-Lavalin afin de s'assurer que les questions soulevées le 27 novembre 2015 ont été répondues de façon satisfaisante. Nous considérons que les réponses transmises sont adéquates.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Louise Trudel, ingénieure, secteur industriel, au 819 293-4122, poste 228, ou avec M. Hubert Plamondon, biologiste, secteur hydrique, naturel et aménagement du territoire, au 819 371-6581, poste 2007.

Le directeur régional par intérim,



François Boucher

FB/HP/LT/lr